



Mouvement Français pour le Planning Familial
Association départementale de l'Isère
30 Boulevard Gambetta - 38 000 Grenoble
Tel : 04.76.87.94.61 - Fax : 04.76.87.72.70
mfpf-isere@wanadoo.fr
www.planning-familial.org

... *Lettre aux adhérents*

Edito

Chers(es) adhérents(es)

Votre adhésion au Planning Familial témoigne de l'intérêt que vous portez à notre mouvement, à ses activités, à sa réflexion, à sa volonté de défendre le droit de choisir pour chaque individu.

A cet égard, vous trouverez ci-après des nouvelles concernant les actions dans lesquelles notre association s'est engagée ainsi qu'une liste d'ouvrages que notre bibliothèque-documentation vient d'acquérir et que vous pouvez venir consulter si vous le souhaitez.

Nous vous joignons également un exemplaire de notre bulletin « Transversale » consacré à la journée du 8 mars, journée internationale du droit des femmes.

Votre soutien nous est plus que jamais nécessaire et votre adhésion précieuse pour défendre nos actions.

Toutes vos propositions seront les bienvenues.

Cordialement,

Le Planning Familial de l'Isère

SOMMAIRE...

Le droits à l'IVG encore et toujours menacé.	page 2
Le 8 mars 2004	page 4
Formation	page 4
Les nouveaux ouvrages de la Documentation	page 5
Carnet d'adresses	page 6

Le Droit à l'IVG encore et toujours menacé ...

Au niveau International ...

L'administration Bush supprime tous les financements aux ONG qui dans le monde informent sur la contraception et l'avortement, ce qui a pour effet de légitimer la régression actuelle autour des droits des femmes.

En France ...

Encore une fois, le droit à l'IVG a été remis en cause :

- par la proposition de création d'un nouveau délit, l'amendement Garraud :

Il avait pour conséquence la création du délit d'interruption involontaire de grossesse. Ce délit avait pour objet d'attribuer à l'embryon ou au fœtus le statut juridique de «personne». Cette mesure était dangereuse car c'était une brèche dans la loi sur l'IVG qui donnait des arguments à nos opposants. Ce délit fut finalement retiré sous la pression du Planning Familial, des associations féministes et de nos partenaires associatifs et politiques.

- par un recours au niveau de la cour Européenne des Droits de l'Homme.

Des plaignantes ont voulu faire reconnaître, au niveau de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la perte de leur fœtus comme homicide involontaire. Elles demandaient que soient placées sur un pied d'égalité la vie de l'enfant à naître et la vie de la mère, et à ce que soient sanctionnés les Etats ayant fait le choix du droit à l'IVG en tant qu'expression des femmes à disposer de leur corps et à maîtriser leur maternité.

A ce jour, la décision n'a toujours pas été rendue.

Les résistances à l'application de la loi de juillet 2001 On note des manques importants à la mise en application de l'élargissement de la loi sur la contraception et l'IVG :

- difficulté d'accès à l'IVG dans les délais légaux
- difficulté pour les mineures d'obtenir une IVG,
- mise en place difficile de l'IVG médicamenteuse hors des structures hospitalières...etc ...

Est-ce le manque de moyens financiers, techniques, la frilosité des praticiens, le retour à des valeurs conservatrices, le manque de volonté politique ou tout à la fois, qui rendent cette loi inapplicable ???

Pour toutes ces raisons, il est important que le Planning Familial et ses partenaires se mobilisent afin que le droit des femmes soit respecté.

Dans l'Isère ...

Mobilisation du comité de soutien à l'IVG

Avec nos partenaires habituels (associations, syndicats, partis politiques...) nous avons organisé,

- Dans un premier temps un rassemblement, le 17 janvier dernier à Grenoble afin d'informer le public et de montrer notre mécontentement vis à vis de l'amendement Garraud et

- Dans un deuxième temps un débat public le 5 février à la Maison de la Culture Arménienne à Grenoble.

Ce débat était fait pour mettre en évidence les dysfonctionnements dans la pratique de l'IVG sur notre département. Les différents partenaires et praticiens de l'ensemble du département présents nous ont permis de faire un tour d'horizon de la pratique IVG dans les différentes structures hospitalières de l'Isère.

Voici ci-après les principaux points soulevés :

Au Centre Médico Social de la Femme :

- La loi autorise l'IVG jusqu'à 14 semaines d'aménorrhées, cependant, les IVG entre 12 et 14 semaines ne peuvent être pratiquées que par quelques médecins «autorisés» alors que d'autres médecins expérimentés qui en font depuis toujours seraient prêts à les faire. Ainsi l'absence de ces médecins «autorisés» pénalise les femmes qui sont dans des délais limites.

Pourquoi ne pas autoriser les médecins qui le souhaitent à répondre aux besoins comme le prévoit la loi ?

- La loi autorise les mineures à avorter sans l'autorisation de leurs parents, l'adulte référent n'étant qu'un accompagnant : on demande à l'adulte référent de signer un document.

Au cours de l'entretien préalable, prévu dans le cadre de la loi, le mineur n'aurait-il pas les moyens de réfléchir et de se prendre en charge avec l'aide de l'adulte référent ? Contrairement à la loi, ce document écrit est-il réellement nécessaire à qui et à quoi ???

- «L'activité IVG» n'est pas réellement soutenue par l'administration...

Dans le cadre du projet de restructuration de l'hôpital en 2007, l'avenir du CMSF n'est pas étudié de façon distincte (locaux séparés, médecin responsable à part entière, budget individualisé...)

Pourtant nous savons que pour qu'un CIVG fonctionne bien et réponde aux besoins des femmes il est nécessaire que ce soit une structure à part entière avec une équipe volontaire, un médecin responsable, des locaux et un budget distincts : ce pour quoi nous nous battons.

- Manque de formation des médecins pour la prise en charge des IVG)

Centre de planification de Bourgoin-Jallieu :

Depuis 2001, on observe :

- Un manque de médecins généralistes acceptant de pratiquer des IVG ,
- Une résistance à faire des IVG entre 12 et 14 semaines d'aménorrhées

Le 1er avril 2002 :

- les médecins généralistes ont collectivement démissionné : question d'insécurité ?
- Fermeture du service IVG par la direction de l'hôpital
- Les conseillères conjugales et familiales n'ont plus de pratique dans l'hôpital bien que le CIVG ait repris son activité

Avant 2002, 480 IVG étaient pratiquées par an, alors qu'en 2002 seulement 299 ont été faites.

En 2003, 11 femmes sont parties à l'étranger alors qu'elles étaient entre 12 et 14 semaines d'aménorrhées. De plus les femmes n'ont pas de choix quant à la technique utilisée.

Nous n'avons toujours pas compris quels étaient les objectifs du responsable du CIVG ainsi que la politique de mise en application de la loi de la direction du CHU de Bourgoin-Jallieu !!

le Planning Familial et l'entretien préalable à l'IVG

Le Planning Familial a été à l'origine de la suppression de l'entretien obligatoire préalable à l'IVG pour les femmes majeures, décision qui reconnaît aux femmes l'entière responsabilité de leur décision.

Cependant, il doit être systématiquement proposé avant et après l'IVG mais cessant d'être obligatoire, l'entretien devient volontaire afin de ne plus être vécu comme une contrainte, pour ne plus se sentir obligé d'énoncer une série

de justifications admises par la société.

Dans notre pratique, force est de constater que les femmes continuent à essayer de se justifier, comme si elles avaient honte

alors que l'IVG est bien un droit support de la liberté fondamentale à disposer de son propre corps.

Le droit à l'avortement donne à la femme la pleine et entière liberté de sa décision.

A la fin de ce débat, nous avons décidé collectivement de :

- faire un état des lieux de la mise en application de la loi dans les structures du département de l'Isère, ceci, afin de pouvoir dénoncer les dysfonctionnements
- créer un comité de vigilance.

Mobilisation pour l'IVG médicamenteuse !!

La loi du 4 juillet 2001 prévoit la mise en place de l'IVG médicamenteuse en ville. Qui peut la pratiquer ?

Tout médecin gynécologue-obstétricien ou gynécologue médical ou tout médecin généraliste justifiant d'une pratique régulière des IVG médicamenteuses dans un établissement de santé. Une convention doit être signée entre le médecin et un établissement pratiquant régulièrement les IVG. C'est le médecin qui délivre les comprimés de Mifégyne et de Cytotec. Le médecin est rémunéré selon un forfait pour l'ensemble de la procédure et les médicaments.

Cette avancée paraît être le relais indispensable à la bonne application de la loi, car 28 ans après la loi Veil, l'insuffisance des moyens met en péril la prise en charge des femmes dans les délais adéquats. **Trois ans après la loi, les décrets ne sont toujours pas sortis, à l'approche de l'été 2004 les décisions essentielles n'ayant pas été prises, le Service Public déjà sous doté en personnel, ne pourra assurer sa mission dans de nombreuses régions.**

*R. Chambrial
Vice/Président Planning Familial Isère*

Si vous souhaitez vous joindre à cette mobilisation, renvoyez-nous la carte postale ci-jointe dûment remplie (ne l'envoyez pas directement au Ministère de la Santé), nous les remettrons directement au Ministre.

8 Mars 2004 Journée Internationale des femmes

En partenariat avec la Ville de Grenoble, notre association a accueilli une délégation de femmes Constantinoises et Burkinabées (avec qui nous travaillons depuis plusieurs années à des programmes divers d'amélioration de la condition des femmes dans leur pays).

Au cours des nombreuses animations qui ont eu lieu, ces femmes ont eu l'occasion de témoigner de leur expérience militante dans leurs pays respectifs et ont pu rencontrer des femmes des différents quartiers : Berriat-Saint Bruno, Mistral, Malherbe, Teisseire. Ces rencontres ont été riches d'échanges et de discussions.

Une soirée s'est déroulée au siège du Planning Familial. Elle a rassemblé les différents partenaires politiques et associatifs de cette action.

D'autre part, en collaboration avec le Conseil Général, notre association a participé aux journées sur le thème « De l'engagement à la résistance » mettant en évidence les problèmes de violences, le recul sur le terrain de la contraception et de l'IVG, la disparité de salaires entre hommes et femmes.

La formation est un de nos objectifs essentiels d'éducation populaire. Elle permet de créer des relais à travers la circulation de la réflexion, des idées, des valeurs qui sont le fondement du Planning Familial.

Les personnes qui se forment deviennent, à leur tour, acteurs de la modification des comportements, favorisant le chemin de chacun vers l'autonomie.

Une nouvelle session de formation longue au conseil conjugal et familial débutera en septembre 2004. Cette formation prévue sur 16 mois comporte une partie théorique et une partie pratique.

Stage « Féminin Masculin Sexualité » (1^{er} - 2 - 3 juin - 30 juin - 1^{er} juillet 2004).

Ce stage de formation propose une réflexion sur les questions de sexualité à travers l'analyse des rapports sociaux de sexes et des nouvelles approches de la prévention.

Les formations



Quoi de neuf à la doc ?

Vous trouverez ci-après une liste sélective des dernières acquisitions de notre centre de documentation..... Bonne lecture !

AMARA Fadela, BENAMEUR Jeanne, EVIN Kathleen
Des filles et des garçons
Édition Thierry Magnier, 2003, 188 p.

Résumé...

Cet ouvrage préfacé par Fadela Amara, présidente du Mouvement « Ni putes, ni soumises » regroupe 11 nouvelles d'auteurs différents sur le thème de l'adolescence, de l'amour et de la violence.

Ces fictions nous parlent des relations filles/garçons et du sexisme, des pressions sociales, familiales ou religieuses, dont ils peuvent être victimes ou à l'origine, mais aussi de solidarité, d'amour...

Ce roman est une invitation au débat.

Mots Clés : Relation homme-femme - Différence des sexes
Adolescent - Amour - Violence entre jeunes - Sexisme
Cote : G 11 AMA (r)

VAISMAN Anne

L'Homosexualité à l'adolescence

Édition De la Martinière Jeunesse, 2002, (Hydrogène)

Résumé...

Être un adolescent n'est pas toujours aisé, mais être un adolescent homosexuel est encore plus difficile. C'est toute la raison de ce livre qui ne cherche ni à dramatiser ni à minimiser la découverte de son homosexualité quand on a quinze ans. Juste à dire que ce n'est pas rien, que cela suscite mille questions auxquelles les jeunes concernés doivent trouver des réponses pour parcourir plus facilement ce long chemin qui mène des premiers doutes à l'acceptation de soi.

Cet ouvrage de la collection «Hydrogène» (édition De la Martinière) fort appréciée des adolescents par le ton et le graphisme, peut aussi servir de support à des professionnels.

Mots Clés : Adolescent - Homosexualité - Sexualité
Cote : F 4.0 VAI

ROCHEFORT Florence, GUBIN Eliane,
STUDER Brigitte....
Le siècle des féminismes
Édition de l'Atelier, 2004, 466 p.

Résumé...

Cet ouvrage qui regroupe de nombreuses femmes universitaires est une synthèse unique d'un siècle de combats des femmes dans le monde avec l'éclairage du regard historique. La pluralité des combats féministes y est retracée sans complaisance : de la lutte pour le droit de vote aux combats pour la dépenalisation de l'avortement et la libération sexuelle, en passant par le droit à l'éducation et au travail. Les 27 auteurs, de 10 nationalités différentes (dont Mathilde Dubesset, universitaire à l'IEP de Grenoble), proposent un livre d'histoire sur le féminisme, non seulement pour restaurer un passé méconnu et trop souvent caricaturé, mais surtout pour mesurer ce que les féministes ont changé dans l'histoire du XXe siècle.

Mots Clés : Féminisme - Histoire - Politique - Militantisme
- Maternité - Italie - Angleterre - Maghreb - Québec -
Amérique latine - Iran - Inde
Cote : G 21

Hommes / femmes, quelle différence ? Sciences Humaines,
février 2004, n°146, p.22 -39

- La différence des sexes est-elle culturelle ?
- La différence des sexes est-elle naturelle ?
- La construction du masculin
- La réussite des filles à l'école
- Les métiers ont-ils un sexe ?

Tels sont les différents chapitres de ce dossier sur le genre que nous propose la revue Sciences Humaines.

**Le centre de documentation
est ouvert tous les jours de 14h à
17h30, sur rendez-vous le matin.**

Le Mouvement Français pour le Planning Familial c'est ...

Un mouvement national

Le MFPP est une organisation non gouvernementale (Association loi 1901). C'est aussi un mouvement féministe d'éducation populaire. Le MFPP agit auprès des pouvoirs publics pour défendre les droits des femmes, le droit de choisir leur sexualité sans répression ni dépendance. 70 associations départementales sont organisées en 20 fédérations régionales et en une confédération nationale.

Au niveau départemental , 3 groupes locaux

Groupe local de Saint-Egrève

2 rue du 19 mars 1962
Immeuble Le Fié
38 120 Saint-Egrève
Tel : 04 76 75 33 04

Groupe local de Bourgoin-Jallieu

Immeuble le Silleur
Place A. Schweitzer
38 300 Bourgoin-Jallieu
Tel : 04 74 28 30 22

Groupe local de Villefontaine

Centre Siumone Signoret
Place Léon Blum - BP 03
38 091 Villefontaine Cedex
Tel : 04 764 96 78 99

Antennes CCAS de quartiers

Centre de Planification Abbaye

Place de la commune - Grenoble
Tel : 04 76 54 26 27

Centre de Planification Teisseire

121 avenue Jean Perrot - Grenoble
Tel : 04 76 25 49 63

Centre de Planification Vieux-Temple

2 rue du Vieux-Temple - Grenoble
Tel : 04 76 54 67 53

Centre de Planification Village Olympique

7 rue Henri Duhamel - Grenoble
Tel : 04 76 09 00 28